

— Encore un nouveau crime du docteur Rivard ! Il veut faire passer quelqu'enfant trouvé, pour le petit Alphonse Pierre, qui est mort à Natchitoches. J'étais, ainsi que M. Meunier, à son enterrement. M. Meunier avait son extrait de sépulture ; il en avait même deux ! Ah ! oui, je me rappelle, il en déposa une copie chez sieur Legros, notaire public, No 4, rue St-Charles. Oui, c'est ça ! Il n'y a qu'à la lui envoyer demander.— Voulez-vous y aller, M. Lauriot ? ou plutôt non, attendez, mon avocat ira. Et où avez-vous laissé le docteur Rivard ?

— Je l'ai suivi au sortir de sa maison. Il était pâle et agité ; il entra chez un avocat, avec lequel il se rendit au greffe de la Cour des Preuves où il signa la pétition qui demandait l'annulation du testament de M. Meunier pour cause de survenance d'héritier : de là, il est allé chez M. Pluchon et de là, sur le marché aux légumes, où il s'informa à une petite fille de la mère Coco ; de là, il entra dans un café, où il prit un verre de vin, et se mit à lire les journaux, probablement et attendant le moment de se rendre à la cour. J'ai laissé quelqu'un à ma place pour le veiller.

— Vous avez bien exécuté votre commission. Je suis content de vous, M. Lauriot ; ne parlons pas de ce que je vous ai donné, ce matin, et acceptez ceci en attendant ; ce sera toujours une vingtaine de piastres en à compte.

— Vous êtes trop généreux, M. de St-Luc.

— Prenez toujours ; c'est comme ça que je récompense ceux qui me rendent service. Maintenant vous pouvez aller à la Cour des Preuves surveiller ce qui s'y passera ”.

Aussitôt que maître Lauriot fut parti, le capitaine se mit à lire le testament. Il ne put retenir ses larmes,

à la lecture de ce dernier document de M. Meunier, où il parlait de son fils adoptif en termes si nobles et si affectueux ; et par un retour tout naturel, il frissonna d'indignation à l'idée que le docteur Rivard avait été sur le point de toucher, de ses mains homicides, le dépôt sacré que son père lui avait légué.

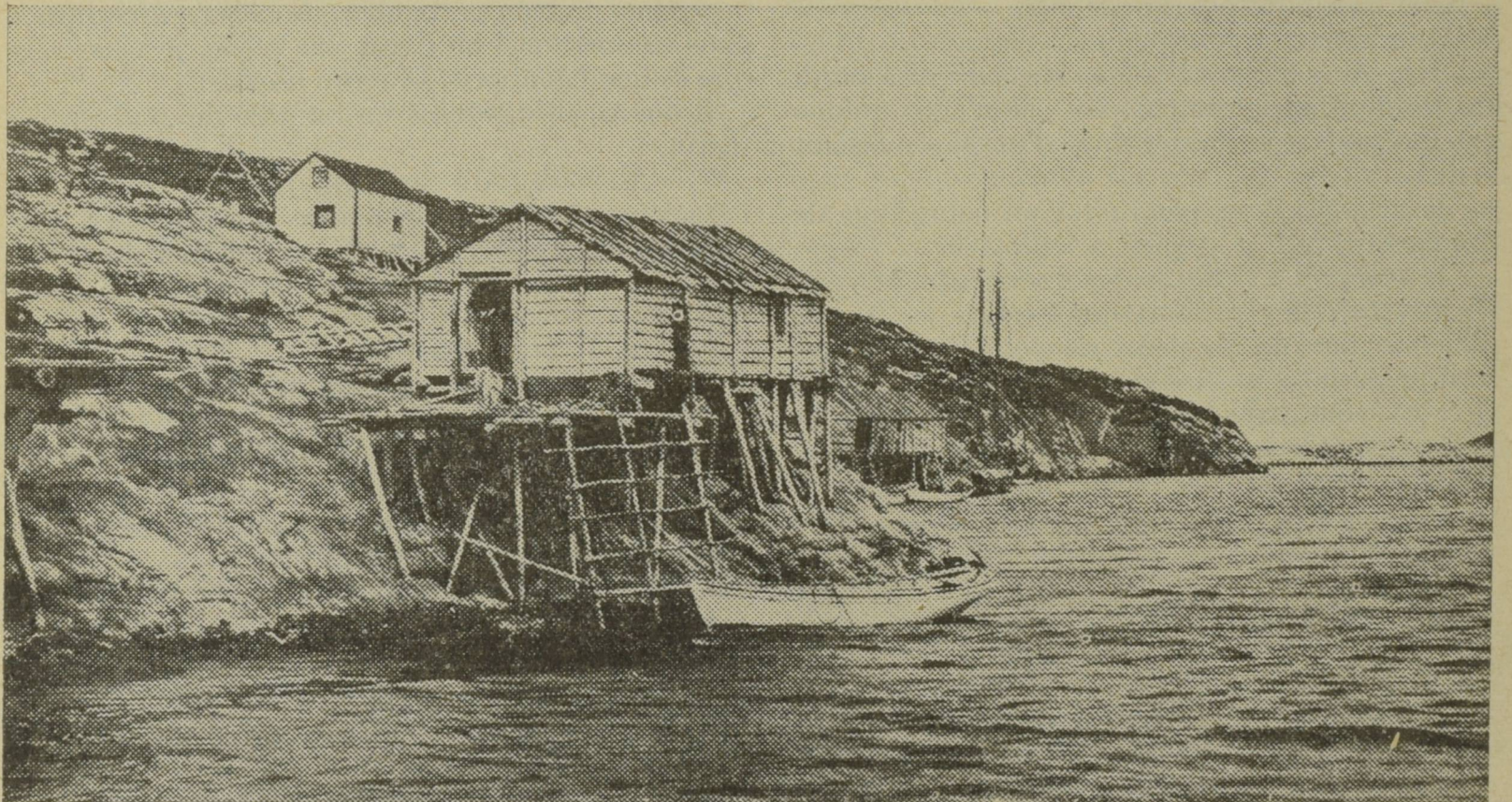
Le capitaine avait à peine eu le temps de sécher ses larmes et il avait encore les yeux tout rouges, quand M. Léonard arriva accompagné de l'avocat qu'il avait été chercher. C'était M. Préau, jeune avocat encore à son début, mais qui annonçait un de ces talents distingués, qui devait plus tard briller au barreau comme un météore, et dont déjà le public Louisianais commençait à pressentir l'apparition. D'une figure intelligente, d'un maintien modeste et sans prétention, il ne frappait pas par son apparence ; d'un jugement sain et d'un esprit solide et vif, il saisissait d'un coup d'œil les difficultés d'une affaire, et en approfondissait les mérites et les difficultés.

Le capitaine lui expliqua en peu de mots, la situation des affaires ; et après avoir arrangé entre eux la conduite qu'ils devaient tenir respectivement, le capitaine lui remit le mandat d'arrêt que le juge de paix avait lancé contre le docteur Rivard.

M. Préau avant de se rendre à la Cour des Preuves, passa à l'étude de sieur Legros, qui lui donna l'extrait de sépulture du fils de M. Meunier.

Comme midi sonnait, une voiture, stores baissés, contenant deux hommes et une femme, arrivait à la Place d'Armes, en face du Palais de Justice, où se tenait la Cour des Preuves. Le cocher demeura sur son siège, et personne ne sortit de la voiture.

(A suivre)



BATTLE HARBOUR, SUR LES CÔTES DU LABRADOR